

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26119</p>
---	---	--

**SEANCE du : 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean-François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pouvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSEON, Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



### Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole n° CP 3030

La Commune de Bressuire est titulaire d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 500 000,00 €. Celle-ci arrive à échéance le 06/07/2026 et il est proposé de la renouveler.

Il est proposé la proposition suivante :

- Prêteur : CREDIT AGRICOLE ;
- Montant : 500 000,00 € ;
- Taux : Euribor 3 mois moyenné + 0.43% le tout flooré à 0.43, l'Euribor 3 mois ne pourra en aucun cas être inférieur à 0% ;
- Périodicité d'intérêts : mensuelle ;
- Durée : 364 jours à compter du 06/07/2026 ;
- Base de calcul : Exact/360 jours ;
- Commission de non-utilisation : néant ;
- Commission d'engagement : 750.00€ ;
- Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois avec un tirage minimum de 15 000.00€ ;
- Règlement des intérêts : les intérêts seront payés selon la procédure de règlement sans mandatement préalable, par débit d'office, à la date de paiement des intérêts initiés par la Banque.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- DE RETENIR la proposition ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD




Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_119-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

en ligne le : 21 MAI 2026